



Commune d'Auboranges

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mercredi 15 décembre 2021 à 20h00 A la salle communale de l'abri de protection civile

Présidence :	M. Christophe Jaccoud, Syndic
Secrétaire :	Mme Karine Charrière
Scrutateurs :	M. Crausaz Bertrand et M. Christian Gast
Citoyennes et citoyens présents :	27. 2 citoyens n'ayant pas le droit de vote, la majorité est à 13. La secrétaire n'est pas comptée dans le total n'habitant pas la Commune.
Citoyennes et citoyens excusés :	Mme Valérie Wüthrich et M. Pascal Amaron

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2021
2. Approbation du règlement communal des finances
 - 2.1. Rapport de la commission financière
3. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.95 à CHF 0.79
 - 3.1. Rapport de la commission financière et approbation
4. Budget 2022
 - 4.1. Fonctionnement
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Approbation
 - 4.4. Investissement
 - 4.5. Rapport de la commission financière
 - 4.6. Approbation
5. Election d'un/e membre au sein de la Commission financière
6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud »
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'orientation de la Glâne
8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse
9. Approbation du règlement relatif à l'Accueil Extra-Scolaire Intercommunal
10. Information sur le projet fusion « Glâne-Sud » des communes ACER
11. Divers

Au nom du conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. En raison des conditions sanitaires actuelles, le port du masque, désinfection des mains et la distance interpersonnelle sont imposés, il remercie chacun d'avoir complété la liste de présence et respecter les dispositions en place. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°47 du 26 novembre 2021, par un avis tous ménages et par un affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à **20h10** et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après la rédaction du procès-verbal.

M. le Président donne lecture du tractanda et propose d'y ajouter 2 points : le **4.2. Dépense nouvelle : structure d'accueil AES, CHF 10'500.—** et le **4.3. Dépense nouvelle : participation au Colombarium, CHF 10'000.—**. Ces points sont ajoutés en raison de la mise en place de MCH2 et des remarques de la Commission financière sur le nouveau règlement des finances que la Commission financière a préavisé positivement. **M. Le Président** demande si un membre de

l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque supplémentaire donc l'assemblée peut valablement délibérer. **M. Le Président** souhaite la bienvenue à Mme Guerlais et M. et Mme Braymand, nouveaux citoyens de la Commune.

M. le Président nomme les personnes excusées.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2021

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2021 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

Vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale du 19 mai 2021 est soumis au vote et accepté à l'unanimité, avec remerciements à la secrétaire pour sa rédaction.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

2. Approbation du Règlement communal des finances

M. le Président explique que le règlement est mis en place à la suite de l'introduction de MCH2 et cède la parole à **M. Philippe Besson**, Vice-syndic, en charge des finances.

Ph. Besson explique que le règlement est établi afin de donner un cadre légal au Conseil communal, car toutes les dépenses doivent être définies et prévues.

Il y a aussi des changements de vocabulaire. Le budget de fonctionnement devient crédit budgétaire et un dépassement s'appelle dorénavant un crédit supplémentaire. Pour la commune le crédit supplémentaire est de 20% mais maximum CHF 10'000.—, par comptes et non pas sur le budget global. Le Conseil avait soumis le plafond à CHF 15'000.—, mais la remarque de la Commission financière a été écoutée et le plafond sera de CHF 10'000.—, c'est pourquoi deux points sont ajoutés au tractanda.

Dans le budget de fonctionnement il y a deux types de dépenses. Les dépenses liées deviennent les dépenses ordinaires et obligatoires au fonctionnement de la commune (entretien des routes, salaires...). Les dépenses nouvelles dès CHF 10'000.— doivent avoir été validées par l'assemblée. Lors de l'assemblée des comptes au printemps prochain, tous les dépassements dès 3'000.— devront être expliqués. Les dépenses d'investissement sont dorénavant les crédits d'engagement, en cas de dépassement de ce crédit d'engagement cela devient un crédit additionnel. Également, les dépassements supérieurs à 10% de l'investissement ou dès CHF 30'000.— doivent être validés par l'assemblée communale.

M. Besson ajoute encore que le nouveau règlement a été établi selon les documents remis par le Service des Communes. La proposition faite par la Commission financière pour réduire les plafonds proposés initialement par le Conseil communal est correcte et le Conseil n'y voit pas d'inconvénients.

M. le Président remercie **Ph. Besson** pour les explications et rappelle que le document est sur le site internet communal. L'assemblée n'ayant pas de remarque ni question, M. le Président passe la parole à **Jérôme Jaccoud**, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

2.1. Rapport de la Commission financière

M. Jérôme Jaccoud présente le rapport de la Commission financière, légalement nommée, et qui s'est réunie le 7 décembre 2021.

« Ce règlement, demandé et obligatoire par la révision de la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 ainsi que l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019, suit le modèle proposé par le Canton. Si le fond et la forme ne mérite pas de remarque particulière,

la Commission a toutefois demandé au Conseil de revoir à la baisse ses limites de compétences sur 2 articles :

- Art. 4, limite d'engagement d'une dépense nouvelle passée de 20'000.— à 10'000.— francs ;
- Art. 7, limite pour décider d'un crédit supplémentaire passée de 15'000.— à 10'000.— francs.

La Commission financière a demandé ces changements en s'appuyant principalement sur le principe de proportionnalité par rapport aux tabelles proposées par le Canton. Le Conseil ayant accepté ces modifications, la Commission recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau règlement communal des finances. »

M. le Président remercie J. Jaccoud et soumet à l'assemblée le nouveau règlement communal des finances.

VOTE : le règlement communal des finances est approuvé à l'unanimité. **M. le Président** remercie l'assemblée.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

3. Diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.95 à CHF 0.79

M. le Président cède une nouvelle fois la parole à **M. Philippe Besson**.

Ph. Besson présente un historique des taux d'impôts. Il explique qu'en 2013, la Commune a accueilli des contribuables à hauts potentiels et cela a permis à la Commune d'avoir un des taux les plus bas du Canton. Maintenant ils ne sont plus là, et la Commune a dû réajuster son taux d'imposition car les charges de transferts (anciennement charges liées à la péréquation, clé glânoise...) ont augmenté. L'argent encaissé des impôts 2019 ont été mis en réserve afin de faire face à la tempête de la péréquation que le Conseil anticipait, sans savoir à combien se monterait le montant final. En 2022, il y a encore des nouveautés, notamment avec le projet de réunification des communes. Le Conseil ne pouvait pas prévoir que les grands contribuables allaient décéder ou quitter la Commune, mais il savait que nous allions être rattrapés par des charges.

Le taux proposé ce soir correspond au taux de la Commune de Rue, qui, avec le projet de réunification de la Glâne-Sud, est la plus grande commune. **Ph. Besson** explique encore que le budget s'élève à CHF 2'000'000.—. Avec un taux de 0.79%, le résultat est de CHF 827'390.— de perte. Toutefois grâce à l'anticipation du Conseil communal, la provision faite les années précédentes ainsi qu'un prélèvement dans la réserve absorbera une partie de cette perte qui se monte alors 0,12% du budget total, soit CHF 2'300.—.

Ph. Besson rappelle qu'en 2019 la Commune a encaissé CHF 3'175'614.— d'impôts, dont 3 contribuables payaient un peu moins de 2,3 mios. Maintenant qu'ils sont partis, la charge est redistribuée sur tous les contribuables. A ce jour, il y a 82 contribuables dont nous ne connaissons pas les taxations 2020. Cela représente environ la moitié des contribuables et cela rend la tâche encore plus compliquée pour anticiper les rentrées fiscales du budget 2022. Par rapport au Canton, les taux moyens augmentent partout.

M. le Président remercie M. Besson pour la présentation et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques.

M. Olivier Clerc demande si nous ne jouons pas avec les provisions, quel devrait être le taux d'impôts. **Ph. Besson** répond qu'un point d'impôt vaut CHF 10'000.—, le taux devrait être supérieur de CHF 0.80, soit le double du taux pratiqué actuellement. Il y aura encore un peu de jeu du yoyo les 2 prochaines années, mais le Conseil l'anticipe au maximum. **M. le Président** rappelle que selon les charges connues pour la commune, nous sommes très justes, mais les communes risquent d'être impactées par des projets lourds du district.

L'assemblée ne demandant plus la parole, **M. Le Président** passe la parole à la Commission financière pour son rapport.

3.1. Rapport de la commission financière et approbation

M. Jérôme Jaccoud fait lecture du rapport. La commission financière a étudié la proposition du Conseil communal lors de sa rencontre du 7.12.2021.

« Pour fixer ce nouveau taux, les points suivants ont été pris en compte :

- 1) Le budget de fonctionnement 2022 est balancé et présente une perte de CHF 2'310.—
- 2) Un premier prélèvement de CHF 765'000.— est fait sur la provision de CHF 1'145'000.— créée ces dernières années pour la péréquation 2022-2024 et la clé Glânoise 2022.
- 3) Un solde de provision qui demeure suffisant pour couvrir l'impact de la péréquation pour les années 2023 et 2024, en précisant que la clé glânoise se limite à 2022.
- 4) Un prélèvement de CHF 60'080.— est également fait à la réserve de réévaluation du Patrimoine administratif créée suite aux nouvelles normes découlant du modèle comptable harmonisé, MCH2.

A l'aide de ces informations et après avoir analysé en détail le budget 2022, la Commission financière souhaite suivre le Conseil communal dans sa proposition en s'appuyant sur :

- 1) Les dernières prévisions du Conseil se sont réalisées, démontrant sa bonne gestion et connaissance des finances communales avec pour exemple, un exercice 2020 excellent du point de vue des recettes fiscales.
- 2) En gardant à l'esprit une éventuelle future fusion, il est également préférable de rétribuer aux contribuables d'Auboranges les réserves ou provisions qu'ils ont eux-mêmes financées.

Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce nouveau taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques à CHF 0.79 pour l'année 2022. »

M. le Président remercie **Jérôme Jaccoud** pour la lecture du rapport et soumet l'objet au vote.

VOTE : la diminution de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physique de CHF 0.95 à CHF 0.79 est acceptée à l'unanimité. **M. Le Président** remercie l'assemblée.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

4. Budget 2022

4.1. Fonctionnement

M. le Président informe que le budget 2022 a été établi selon le nouveau plan comptable MCH2, cela implique beaucoup de changement dans la présentation. Cela engendre aussi des coûts de mise en place. **M. le Président** passe la parole à **M. Philippe Besson** pour les explications.

Ph. Besson explique que MCH2 est un modèle comptable harmonisé mis en place pour tous les Cantons et communes de Suisse. Chaque personne présente a reçu le condensé du budget 2022 qui correspond au budget fonctionnel. Les détails du budget fonctionnel et thématique sont publiés sur le site internet communal. **Ph. Besson** donne divers montants importants : les charges de transferts (anc. charges liées) se montent à CHF 1'659'309.—, l'amortissement du patrimoine CHF 54'740.—, les attributions au fonds de financements spéciaux (réserves EP, ordures, épuration) CHF 54'307.— . Toutes ces dépenses ne sont pas de la compétence communale. Le Conseil à les compétences sur le montant de CHF 148'856.—, soit 7% du budget total. Dans ce total, il y a les frais de fonctionnement communal (salaires, jetons...) pour CHF 100'000.—, CHF 15'000.— pour l'entretien des bâtiments, la conciergerie, CHF 28'000.— pour les routes, CHF 2'000.— aménagement du territoire et CHF 1'800.— de dons, bourses, etc..

Ph. Besson informe que les charges, depuis 2017 sont passées de 53% à 95%. En 2023, elles devraient chuter et permettre le maintien du taux d'impôts à 79%

4.2. Dépense nouvelle : structure d'accueil AES, CHF 10'500.—

M. le Président explique ce qu'est l'AES (Accueil Extra Scolaire) et que depuis sa création, il était géré totalement par la commune de Rue, les locaux étaient à la salle intercommunale de Promasens. Ces dernières années, la demande de placement n'a fait qu'augmenter et les locaux ne répondaient plus à la demande. Toutes ces années, les communes bénéficiaient de l'infrastructure de manière quasi gratuite. Devant rénover des locaux, la Commune de Rue a proposé de réunir l'AES et le cercle scolaire actuel. Toutes les communes ont accepté cette proposition, un règlement a été établi et doit être validé ce soir. L'estimation des charges pour la commune est approximatif, et un montant de CHF 1'500.— par enfant a été envisagé, à la charge des communes. Toutes les communes ACER se sont mises d'accord sur ce montant.

4.3. Dépense nouvelle : participation au Colombarium, CHF 10'000.—

Eric Dénervaud explique que le cimetière est une affaire communale et non paroissiale. Toute personne indépendamment de sa religion peut bénéficier du cimetière. Le columbarium actuel arrive plein et il est nécessaire d'investir dans un nouveau. **E. Dénervaud** explique que de plus en plus de personnes choisissent l'incinération. Le cimetière de Promasens se « partage » entre les villages de Promasens, Blessens, Ecublens et Auboranges. Le coût d'un columbarium est de CHF 30'000.—, mais selon la répartition, la Commune d'Auboranges devra s'acquitter d'environ un tiers du montant total, soit approximativement CHF 10'000.—. **E. Dénervaud** précise que l'achat du colombarium est planifié au second trimestre 2022.

Ph. Besson reprend la parole et explique qu'il s'agit d'une dépense unique pour les frais du colombarium et d'une dépense récurrente pour l'AES.

Ph. Besson ajoute que si le Conseil souhaite participer à l'achat d'une nouvelle balayeuse à hauteur de CHF 2'000.—, dans un cadre intercommunal, cela devrait être mis au tractanda d'une assemblée car le montant se compte sur 10ans, donc un total de CHF 20'000.—. Par contre, si la charge est unique, pas besoin de la valider par l'assemblée, mais dès que le montant se répète deux années successives, cela devient une récurrence.

Ph. Besson rappelle qu'il y a plusieurs clés de répartitions différentes pour la commune, une pour le Canton, une pour le District et la dernière pour les associations intercommunales. Dans les années dites normales, Auboranges pèse le 1.30 % des charges du District de la Glâne, en 2022 ce taux est de plus de 3,25%, soit env. CHF 900'000.—, c'est plus que Billens-Hennens, Torny ou Châttonnaye. Pour rappel Siviriez en 2018, payait le quart des charges avec un grand contribuable aujourd'hui décédé. Les charges se sont alors répercutées sur les autres communes.

Durant les trois prochaines années, nous aurons encore la répercussion de la bonne année 2019. Le Conseil estime que nous n'arriverons plus à gagner de l'argent avec la péréquation, mais en regard des contribuables, nous devrions nous en sortir aux alentours de CHF 100'000.— de péréquation à payer les futures années. Les pics de charges vont se faire sentir jusqu'en 2024

Ph. Besson explique que dans la Glâne, CHF 220'000'000.— ont été votés et acceptés pour des homes, le CO, etc... qui vont être comptés dans les budgets jusqu'à 2053. Ces infrastructures bénéficieront à la génération Z. **Ph. Besson** explique que nous n'avons plus de grands contributeurs, le taux moyen dans la Glâne est de CHF 0.87 et Auboranges sera à CHF 0.79. **Ph. Besson** croit fortement que ce taux pourra être maintenu. Il est optimiste et pense qu'il y aura encore des réserves et au moment de l'éventuelle fusion, le Conseil réfléchira à les redistribuer aux contribuables ou à les utiliser comme dot à la nouvelle entité fusionnée.

Ph. Besson explique encore que le patrimoine global de la Commune a été réévalué dans le bilan au 1^{er} janvier 2022. Tout ce qui a été investi durant les 20 dernières années, a été revalorisé selon les directives MCH2. Les actifs vont alors être réévalués et vont augmenter de CHF 500'000.—. Une réserve de réévaluation pour le même montant sera créée. Le passif et l'actif vont augmenter, mais la particularité est que la réserve de réévaluation soit liquidée en 10ans (env. CHF 50'000.—). Le Conseil a pris le parti de le faire sur 5 ans, afin que la population puisse en bénéficier.

M. Le Président remercie **Ph. Besson** pour toutes ces explications techniques. Il explique que le Conseil reste toujours très prudent dans les dépenses effectuées en globalité. M. Le Président encourage la population à consulter les documents sur le site internet et demande à l'assemblée s'il y a des questions.

Olivier Clerc trouve qu'il est compliqué de lire les budgets, il est difficile de s'en sortir avec les péréquations, mais cela n'est pas un problème venant du Conseil. Par exemple, il est difficile de comprendre pourquoi l'enseignement passe de CHF 400'000 à CHF 700'000.--, sans savoir que c'est la péréquation. **Jérôme Jaccoud** explique qu'effectivement la visibilité est compliquée si on ne connaît cette péréquation, car les frais du CO, par exemple, reste stable dans leur globalité. **Ph. Besson** répond qu'en effet, pour la population c'est difficile de le comprendre quand on n'est pas dedans. **M. le Président** rassure en disant qu'il n'y a pas de flambées des coûts, il y a quelques augmentations pour la petite enfance, les curatelles et les homes, mais globalement cela reste stable.

Bertrand Crausaz demande si le projet de nouvelle école primaire est compté dans le budget. **M. le Président** explique qu'à ce jour l'école est à l'étude et qu'un seul crédit a été fait pour lancer le projet, toutefois pour l'étude de réalisation des réponses sont attendues par rapport au terrain avant de demander un nouveau financement. L'idée du financement de l'école est en train d'être discutée avec les autres communes afin que celui-ci soit repris par l'association de la salle polyvalente, afin que la dette soit supportée par l'association et non les communes directement. **M. le Président** donnera d'autres explications en fin de séance.

4.4. Rapport de la commission financière

M. Jérôme Jaccoud donne lecture du rapport établi par la commission financière légalement nommée, lors de l'examen du budget du 7 décembre dernier.

« Elle a constaté que celui-ci est équilibré, ne présentant un déficit que de CHF 2'310.—. Il est important de noter que le budget présenté a été défini avec un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF 0.79. Pour le développement de ce point, nous nous référons à notre rapport présenté au point 3.1 du tractanda de l'assemblée. »

Voici quelques autres points relevés par la Commission financière :

- La part de la commune sur l'ensemble des charges liées ou partagées, comme l'ordre public, l'enseignement, la santé ou les affaires sociales est en forte hausse en raison de l'impact de la clé Glânoise et de la péréquation.
- Dans le chapitre 0 Administration générale, une dépense de CHF 2'390.— est budgétée comme participation aux frais d'étude de fusion à 4. Ce montant correspond à CHF 10.— par habitant et est prévu par chaque partie prenante.
- Dans le chapitre 2 Enseignement et formation, une nouvelle dépense est budgétée pour un montant de CHF 10'500.—. Cette dépense correspond à une participation de la commune aux coûts d'infrastructure du nouveau centre d'accueil extra-Scolaire de la Commune de Rue à Promasens.
- Dans le chapitre 7 Protection, aménagement et environnement, une nouvelle dépense de CHF 10'000.— est également prévu comme participation intercommunale à la construction d'un second columbarium, l'actuel étant plein.
- Bien que prévue, la péréquation financière augmente considérablement de CHF 172'540.— pour 2021 à CHF 292'507.— en 2022.
- Enfin, il faut se rappeler que ce budget 2022 est équilibré grâce aux bonnes prévisions du Conseil qui ont permis la création de provision pour ces années plus difficiles.

La commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour préparation de ce budget 2022 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée communale. Il est enfin relevé le travail particulièrement conséquent fourni cette année, avec des budgets soumis selon 2 formats : l'ancien plan comptable et le nouveau répondant aux nouvelles normes. »

4.5. Approbation

M. le Président remercie la commission financière pour son engagement et demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet le budget de fonctionnement au vote.

VOTE : le budget de fonctionnement 2022 avec un déficit de CHF 2'310.— est acceptée à l'unanimité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

4.6. Investissement

M. le Président informe que pour 2022, le Conseil communal souhaite refaire le tronçon de l'Impasse des Dailles et passe la parole à **M. Benedikt Wüthrich**, Conseiller en charges des routes.

B. Wüthrich explique qu'il y a plusieurs années, environ CHF 900'000.— ont été investis pour la route du Moulin. Après avoir fait le tour de l'état global des routes communales, l'impasse des Dailles est en piteux état et il est nécessaire de la remettre en état. Le Conseil a attendu que la dernière parcelle constructible soit réalisée pour lancer le projet. **B. Wüthrich** explique qu'actuellement une offre de env. CHF 150'000.— a été reçue et une seconde offre a été demandée. Un ingénieur a été mandaté pour établir l'état général de notre réseau routier et prioriser les travaux de rénovation. Le Conseil souhaite remettre à jour l'ensemble des routes.

Ph. Besson explique que cet investissement impactera la commune de CHF 3'750.—/an pendant 40ans, dès le 1^{er} janvier 2023.

Bertrand Crausaz demande si le coffre sera refait même si nous parlons de refaire un minimum. **M. Le Président** répond qu'un coffre est prévu mais la route ne sera pas canalisée sur la totalité. **B. Crausaz** insiste qu'il est nécessaire d'avoir un coffre suffisant pour circuler librement avec les machines agricoles qui ont un certain tonnage. **M. Le Président** répond que c'est prévu mais pas avec un coffre pour des 40t avec des accotements, etc..

Jacques Modoux demande si une place d'évitement est prévue. **B. Wüthrich** répond qu'il y a une place de rebroussement mais pas de place d'évitement.

4.7. Rapport de la commission financière

M. Jérôme Jaccoud lit le dernier rapport de la soirée, établi par la commission financière pour le budget d'investissement 2022.

« Ce budget comprend un seul objet pour un montant de CHF 150'000.— portant sur la réfection d'un tronçon du réseau routier communal, à savoir l'Impasse des Dailles.

La Commission financière a demandé quelques précisions au Conseil sur les raisons de cette réfection. Par son courrier du 10 décembre, le Conseil nous a fourni les éléments suivants :

- Les travaux de la dernière construction terminée, un état des lieux et une analyse ont été faits
- La route se dégrade et une réfection est nécessaire
- Le moment est opportun car il n'y a plus de parcelle constructible
- GeoSud a été mandaté pour une offre avec suivi de chantier et demandes d'offres pour les travaux.

La Commission relève l'importance de maîtriser la santé du réseau routier communal et remercie le Conseil pour avoir entrepris les démarches en ce sens. Par conséquent et après avoir constaté les offres reçues, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver cet investissement. »

4.8. Approbation

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'objet au vote.

VOTE : le budget d'investissement 2022 à hauteur de CHF 150'000.— est accepté à la majorité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Mme Vocat demande sur combien de mois les travaux sont prévus et si les véhicules pourront être laissés au village. **M. le Président** répond que cela sera organisé et les riverains en seront informés. Pour l'instant ni la date de début des travaux, ni la durée de ceux-ci sont connus.

5. Election d'un/e membre au sein de la commission financière

M. le Président explique que lors de l'assemblée de mai dernier, seul une personne avait accepté ce poste et qu'une place restait vacante sur les 5. Aujourd'hui la Commission financière est

composée de Mmes Parisod et Lensi, MM. Pulfer et Jaccoud. Après quelques recherches, M. Jérôme Jaccoud, Président de la Commission financière, propose Mme Françoise Ducrest. **M. le Président** demande à l'assemblée si une autre personne est candidate. Tel n'étant pas le cas, la candidature de **Mme Françoise Ducrest** est soumise au vote.

VOTE : Mme Françoise Ducrest est nommée membre de la commission financière par applaudissement. Le Conseil communal la remercie pour son engagement et souhaite la bienvenue à Mme Ducrest.

6. Approbation des nouveaux statuts de l'Association « Pompiers Glâne-Sud »

M. le Président explique que ce point du tractanda ainsi que les points 7 et 8 font l'objet d'une seule présentation, car les changements sont liés principalement à la mise en place du système comptable MCH2. Les 3 points font l'objet de votes individuels. **M. le Président** informe que les statuts ont déjà été approuvés par les associations de communes. Les associations doivent aussi nommer des commissions financières et mettre en place le nouveau règlement des finances de chaque association.

Pour l'Association des Pompiers Glâne-Sud, il a été intégré que l'association peut construire et exploiter des locaux, ainsi que de louer ses propres locaux ou d'autres locaux.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou questions. Tel n'est pas le cas, les objets sont soumis au vote.

VOTE : les nouveaux statuts de l'Association Pompiers Glâne-Sud sont approuvés à l'unanimité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Glâne

M. le Président explique que dans les statuts, en plus de la mise en place de MCH 2, le COG a ajouté la convocation électronique ainsi que le Conseil de parents. **M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

VOTE : les nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Glâne sont approuvés à l'unanimité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

8. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse

M. le Président informe que les modifications des statuts sont liées à la mise en place du MCH2 et de la commission financière. **M. le Président** demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

VOTE : les nouveaux statuts de la Région Glâne-Veveyse sont approuvés à l'unanimité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

9. Approbation du Règlement relatif à l'Accueil Extra-Scolaire Intercommunal

M. le Président explique que depuis quelques mois, le Comité Intercommunal Scolaire (CIS) étudie avec la Commune de Rue, d'avoir un accueil Extra-Scolaire officiellement Intercommunal. Cela engendre la mise en place d'un règlement communal, semblable dans les 4 communes de l'ACER ainsi que d'une convention Intercommunale d'ores et déjà validée par les communes.

Le règlement est projeté et M. Le Président relève quelques points, dont :

- La structure, située à Promasens, est ouverte du lundi au vendredi
- Un émolument unique de CHF 30.— par dossier sera facturé.
- Une liste d'attente, en cas de capacité d'Accueil atteinte, est établie selon les critères analysés par la Commission AES. La Commission est composée d'un membre du CIS qui en est président et de 2 membres du Conseil général de Rue.
- La facturation se fait 1x/mois.
- Lorsqu'un tiers est autorisé à prendre en charge l'enfant, les parents doivent l'annoncer au personnel de l'Accueil, faute de quoi l'enfant ne sera pas autorisé à quitter la structure.
- En cas de retard de plus de 15min. d'un enfant, des recherches sont lancées par le personnel de l'Accueil. Dès 30min de recherches infructueuses, la Police est contactée.
- Les barèmes établis et fixés en fonction de l'avis de taxation des parents, mais pour un montant de maximum CHF 10.—/hre.

M. le Président explique que selon le revenu des parents, les communes aident plus ou moins avec les subventions. Nous pouvons avoir beaucoup d'enfants placés, mais avec des parents au fort revenus qui ne bénéficient pas des subventions des communes. Dans le cas contraire si les parents ont un faible revenu, la part de subventionnement communale sera plus grande.

Ce règlement est communal et validé dans toutes les communes ACER. Le Conseil communal a d'ores et déjà approuvé les règlements d'applications.

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques. La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote.

VOTE : le règlement relatif à l'Accueil Extra-Scolaire Intercommunal est approuvé à l'unanimité.

Votants	25	Abstention	0	Majorité	13	Oui	25	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

10. Information sur le projet de fusion « Glâne-Sud » des communes ACER

M. le Président explique que depuis plusieurs mois maintenant, les discussions continuent à la suite des dernières assemblées communales. Le projet à 6 communes étant tombés à l'eau à la suite du dernier sondage, et après les étincelles entre Rue et Ecublens, les communes de Chapelle et Auboranges se sont joints au projet pour entreprendre d'autres discussions. La Commune de Montet a rejoint les discussions afin de savoir si elle s'orientait vers une fusion avec Ursy ou vers ACER. Montet après avoir sondé sa population, s'est orientée vers Ursy. Les tractations continuent, alors, pour Rue, Chapelle, Ecublens et Auboranges. Le 13 février 2022, la population ACER sera à nouveau sondée pour une fusion à 4. **M. le Président** donne lecture de plusieurs points argumentaires que cela soit des avantages ou inconvénients. La présentation faite ce soir est disponible sur les sites internet des 4 communes. Le Conseil estime qu'une fusion renforcerait l'identité de la Commune, car Auboranges sera toujours là, à la différence que sur le panneau il sera peut-être indiqué en dessous « Commune Glâne-Sud ».

M. Le Président explique qu'en janvier les citoyens bénéficiant du droit de vote communal, recevront le matériel nécessaire au sondage. Il précise également que lors de ce sondage, il ne sera pas encore discuté de taux d'impôts ou d'ouverture des heures de l'administration, etc. cela sera vu dans une étude de fusion. En revanche, il est nécessaire que la population se mobilise en masse pour répondre à ce sondage afin de lancer une étude de fusion avec l'appui fort de la population. Un des points principaux étudié grâce à l'étude de fusion, serait le financement et la construction du centre scolaire. Le projet d'école est prévu à Promasens au centre de la potentielle nouvelle entité. Avec une fusion, le financement serait dissous entre tous les contribuables des communes ACER.

M. Le Président cède la parole à l'assemblée. Personne ne demande la parole et **M. Le Président** demande à chacun d'en parler autour de soi et rappelle qu'un soutien important de la population est nécessaire pour travailler dans un esprit constructif.

11. Divers

M. le Président ouvre les divers avec des remerciements.

Premièrement, **M. Le Président** souhaite remercier Mme Nicole Parisod pour son engagement en tant que responsable du bureau électoral. Aujourd'hui, Mme Parisod a démissionné de son poste pour raison de santé. Un présent lui est remis et Mme Parisod est applaudie par l'assemblée. **M. le Président** remercie Mme Parisod pour son investissement et annonce que le Conseil Communal cherche une nouvelle personne pour gérer le bureau électoral (mise sous plis, dépouillement, transmission des résultats), si quelqu'un est intéressé, il peut s'annoncer directement auprès du Conseil. Il y a 4 scrutins par année normale, ce travail est rémunéré et très intéressant.

Pour continuer, **M. le Président** annonce que cette année est synonyme de jubilé pour **Mme Myriam Desarzens Besson**, Boursière communale depuis 20ans. Les chiffres, les finances communales, la bonne situation financière communale, la discrétion, la stratégie gagnante... cela connaît la famille Besson qui depuis 27ans assure les finances de la Commune. En 2001, Myriam reprend la bourse communale à la suite de l'élection au Conseil communal de son époux, Philippe. Myriam tient les comptes communaux d'une main de fer dans un gant de velours. Merci à Myriam d'avoir repris le contrôle des habitants lors de la réorganisation de l'administration. Le Conseil communal remercie chaleureusement Myriam pour son engagement et un cadeau lui est remis. Myriam est chaleureusement applaudie par l'assemblée.

Parole à l'assemblée

M. Olivier Clerc demande ce qu'il en est de la modération du trafic dans le village. Il remarque que les communes environnantes (Oron, Mézières) sont saturées et cela déborde chez nous. **M. Le Président** est conscient que nous subissons actuellement le trafic. Il y a quelques années un dossier avait été entrepris, mais celui-ci a été stoppé. Depuis, le dossier est toujours resté sous la pile. Une modération de trafic devra réellement être entreprise, selon **M. Le Président**, lorsque la route du Menhir sera réfectionnée. **M. Clerc** explique qu'il y a de plus en plus d'incivilités et les conducteurs n'attendent plus aux croisées mais passent dans les champs. Quelles sont les compétences et volontés du Conseil. **M. Le Président** répond que nous n'avons pas une grande marge de manœuvre. Lors de l'étude de modération, la route a été classifiée route de transit pour se rendre sur Lausanne.

M. Griesser demande en quelle année elle a été classée, car le trafic a augmenté depuis. Il y a régulièrement des conducteurs qui évitent les piétons ou diverses gênes sur la route au dernier moment.

Christian Gast demande si nous ne pouvons pas mettre des panneaux « riverains autorisés ». **M. Le Président** explique qu'à ce jour cela n'est pas possible/autorisé.

Jacques Modoux rejoint M. Clerc et explique que sur le Chemin de la Grange, malgré une modération, les gens passent encore et parfois il faut faire des marches arrière avec des convois agricoles. **M. Le Président** est conscient que certains riverains font eux-mêmes des modérations de trafic en laissant les véhicules au raz de la route. **M. Modoux** s'est même fait suivre jusqu'à son domicile par un riverain car il passait avec son tracteur. **M. Le Président** explique qu'une solution éventuelle serait de mettre des sens uniques entre la montée de la Grange et du Verney. **M. Modoux** pense que cela n'est pas une solution pour lui, car il peut monter mais pas descendre. Légalement, il est possible de mettre des véhicules cailloux, ou autres obstacles jusqu'à sa borne. Du bord de route jusqu'à la borne, cela fait partie de l'espace public.

M. Le Président explique qu'il n'y a, à ce jour, pas de solution entreprise par le Conseil. Faire la police soit même fonctionne encore aujourd'hui. **M. Clerc** explique qu'il y a beaucoup de promeneurs aussi avec des poussettes et c'est surprenant de ne rien pouvoir faire. Est-il possible d'activer la commission d'urbanisme ? **M. Le Président** dit qu'il faudrait voir s'il est possible de réactiver le dossier. **Jérôme Jaccoud** estime que cela ne doit pas être mis au conditionnel surtout avec un projet de fusion, cela doit être mis au futur. **M. le Président** note que ce dossier sera ouvert en 2022.

Bertrand Crausaz explique que d'élargir des routes, mais de planter des haies à ras le route, cela n'est pas une solution non plus. Chaque année, les citoyens reçoivent que les haies doivent être taillées, et il constate qu'à certains endroits cela n'est pas respecté.

Bertrand Crausaz demande ce qu'il en est du mur du cimetière côté cure de Promasens. Est-ce que les communes pourraient envisager une réfection ? **M. Le Président** répond que la Commune de Rue gère l'entier des travaux et déclenche les investissements, il est nécessaire de voir directement avec la commune de Rue.

Jacques Modoux a observé que vers la ferme Rolle, à la hauteur du passage piétons, les tracteurs roulent moins vite et les voitures les doubles ce qui est dangereux. Est-ce possible de mettre une signalétique ? **M. Le Président** explique que la route étant cantonale, le Conseil informera le Canton, mais n'a malheureusement pas de compétence à ce sujet.

Jacques Modoux remercie les personnes qui ont œuvré à la suite des intempéries qui ont eu lieu en juillet dernier. **M. le Président** informe que MM Schafeitel et Cardinaux sont les personnes qui ont fait le nécessaire. Merci à eux.

Patrick Blot demande s'il est possible de mettre au présent le dossier des transports publics, avec le projet de fusion. **M. Le Président** répond par l'affirmative, mais il faut être conscient que cela aura des incidences.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les citoyens qui s'investissent pour la Commune et dans les diverses commissions de la commune, les citoyens présents ainsi que les membres du Conseil pour leur engagement envers la Commune. Il remercie également Mmes Myriam Desarzens Besson pour sa fidélité et pour le travail fourni avec la mise en place de MCH2 avec Philippe, et la secrétaire pour son travail de rédaction.

Malheureusement le verre de l'amitié est à nouveau annulé en raison de la situation sanitaire. **M. le Président** donne d'ores et déjà rendez-vous en mai 2022 pour la prochaine assemblée communale.

M. le Président clôt l'assemblée à 22h20 en adressant, au nom du Conseil communal, les meilleurs vœux de santé et bonheur pour les fêtes de fin d'année et que 2022 soit remplie d'agréables moments et sérénité.

Auboranges, le 15 décembre 2021

La Secrétaire

K. Charrière

Karine Charrière



Le Syndic

Christophe Jaccoud

Christophe Jaccoud